

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ **3,83 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂**
ÉMISE(S) EN L'AN 2011 PAR :

Le transport terrestre

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE **54 ARBRES EN 2010**
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N^o de registre : 00742

Date : 20/06/13

Claude Villeneuve
Professeur
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil
Université du Québec à Chicoutimi